

LES ÉCRANS DE LA MER

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MER

Les Sables d'Olonne du 2 au 4 mai 2019

RÈGLEMENT

Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Dates et lieu

Le Festival des Écrans de la Mer aura lieu aux Sables d'Olonne du 2 au 4 mai 2019 au Centre de Congrès Les Atlantiques.

Comité d'organisation

Le Festival est organisé par La Guilde Européenne du Raid, avec le soutien de la ville des Sables d'Olonne, l'agglomération des Sables d'Olonne et le CIC Ouest. La Guilde est seule responsable de la sélection officielle du Festival.

Objet

Le Festival met en compétition des films documentaires internationaux traitant de l'ensemble des questions maritimes, par exemple : la biodiversité marine, la protection des écosystèmes littoraux, l'exploration sous-marine, les métiers de la mer, l'aventure et les sports nautiques... Toutes œuvres présentant un intérêt pour l'univers marin.

Conditions d'admission

La durée des films sera comprise entre 20 et 90 minutes. Années de réalisation : 2019, 2018, voire 2017 mais ne pourra pas être antérieure à 2017.

Pour les films étrangers, le Comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française ou anglaise.

Inscription

Les films pour la présélection seront recevables jusqu'au :

31 janvier 2019.

L'inscription d'un film est gratuite et plusieurs films du même réalisateur peuvent être envoyés pour la présélection mais la sélection finale ne retiendra qu'un film par réalisateur.

Pour la présélection, seul sont admis les fichiers numériques téléchargeables (type vimeo, .mov, mp4) non protégés contre la copie ou les DVD (zone 2). Les fichiers numériques ou les DVD doivent être envoyés avec la fiche d'inscription complétée et signée. Les DVD ne seront pas renvoyés, ils seront conservés pour les archives du Festival.

Sélection

Le Comité de sélection confirmera début mars, par email, la sélection officielle des films. L'organisation du Festival ne réglera, en aucun cas, des frais pour la copie et pour la diffusion des films. Après avoir reçu la confirmation de la sélection de votre film, les éléments suivants devront nous être transmis dans les meilleurs délais :

- 10 photos numériques en HD (soit 1 772 x 1 181 pixels minimum) représentatives du film et avec le copyright correspondant ;
- le teaser du film en HD (clé USB ou fichier envoyé par WeTransfer) ;
- la filmographie et un portrait en HD du réalisateur ;
- un dossier de presse.

Ces documents pourront être utilisés, libres de droit, pour la promotion et la communication du Festival et de La Guilde.

Promotion

Les organisateurs du Festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au Festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires. Ils ne peuvent cependant présenter des extraits de plus de 3 minutes aux chaînes de télévision.

Diffusion pendant le festival

Tout film retenu pour la sélection officielle devra être envoyé, au format HD (fiche technique en annexe de la fiche d'inscription), quatre semaines avant le Festival à l'adresse suivante :

La Guilde - Les Écrans de la Mer
7 rue Pasquier 75008 Paris - France

Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires, le logo d'un annonceur ou d'un diffuseur dans l'image.

Le Festival, via La Guilde, ne prendra en charge que les frais de réexpédition des disques durs / clé USB des films sélectionnés pour le Festival.

Responsabilité

Les concurrents ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls. La Guilde décline toute responsabilité (indemnisation) en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

Jury

Le jury du festival est composé de spécialistes du cinéma et du milieu maritime. Ses décisions sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son président compte double.

Palmarès

Quatre prix seront décernés :

- Trois prix seront remis par le jury. L'ensemble des prix sera doté financièrement par nos partenaires (ces dotations seront attribuées aux réalisateurs).
- Prix Ushuaïa TV / Écrans de la Mer des Sables d'Olonne (film choisi par la chaîne, avec une diffusion sur Ushuaïa TV).

Les réalisateurs et producteurs des films primés au Festival s'engagent à mentionner le prix qui leur a été attribué dans leur outil de promotion et lors de toute diffusion du film primé.

Les réalisateurs ne pouvant pas assister au Festival sont priés de désigner une personne ayant participé au film (protagoniste, auteur, producteur...) pour les représenter lors de la proclamation du palmarès. À défaut, l'organisation du Festival se réserve le droit de ne pas verser la somme attribuée au prix de ce film. Le Festival prendra en charge le déplacement, l'hébergement et les repas d'une personne par film.

ORGANISATION

Délégué Général : Olivier ALLARD - Directrice Films et Jury : Cléo POUSSIER-COTTEL

La Guilde - Les Écrans de la mer - 7 rue Pasquier - 75008 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 43 26 97 52

cleopoussiercotel@la-guilde.org - www.la-guilde.org

